

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2010

Le mardi deux novembre deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :
Carole SIMON, Célyne DHAYNAUT et Hervé ARNOULD : excusés

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du Jour prévu à la séance est le suivant :

- **Procédure d'élaboration du PLU**
- **Convention ATESAT**
- **Décisions modificatives**
- **Informations diverses**

Procédure d'élaboration du PLU

Monsieur le Maire a fait appel à l'Agence d'Urbanisme de Châlons en Champagne, en la personne de Monsieur Laurent MOREAU, pour une présentation de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme visant à transformer notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure, qui doit durer environ un an et demi, se découpe en plusieurs phases :

- La phase d'élaboration et de concertation ;
- La phase d'approbation (enquête publique) ;
- La mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme.

Mr MOREAU explique les différents changements mais également les points similaires qui peuvent exister entre un POS et un PLU en précisant, qu'au vu de notre Plan d'Occupation des Sols relativement récent, il ne devrait pas y avoir de modifications fondamentales.

Mr MOREAU, après avoir décrit les grands principes du PLU précise que, pendant toute la durée de la phase d'élaboration, il faudra prévoir des réunions préparatoires au rythme de deux par mois permettant de limiter dans le temps la durée globale de l'instruction.

La première de ces réunions est d'ores et déjà fixée au 3 janvier 2011.

A la fin de cette présentation Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu de d'annuler et remplacer la délibération qui a été prise en ce début d'année, afin de lui apporter une précision quant au délai de concertation qui sera fixé à un mois précédent le débat au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification de la délibération.

Convention ATESAT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la délibération prise le 10 mai dernier a fait l'objet d'une observation de la Préfecture car les missions qui ont été retenues n'étaient pas précisées.

Monsieur le Maire propose donc de reprendre la délibération, annulant et remplaçant la précédente en y précisant les missions retenues de 1 à 4.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le maire à signer la délibération.

Décisions modificatives

Jacques ROUSSEAU explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster certaines lignes budgétaires. Il présente les lignes concernées et propose de procéder aux virements de crédits nécessaires.

Après avoir pris connaissance des lignes budgétaires concernées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des décisions modificatives et virements de crédits.

Informations diverses

Travaux d'assainissement :

Michel VALTER rapporte que les travaux d'assainissement voie Chanteraine sont maintenant terminés. Il précise que les réseaux ont été étendus jusqu'à la future zone artisanale.

Cérémonie du 11 novembre :

Gérard REGNAULD présente le déroulement de la cérémonie du 11 novembre. Il précise qu'une note d'information sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Zone Eco industrielle :

Michel CHARBOGNE et **Michel VALTER** annoncent que l'extension envisagée de la zone éco-industrielle de Recy – Saint Martin sur le Pré a été reconnu d'intérêt communautaire lors du dernier conseil de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne.

Il s'agit de la zone située entre la voie ferrée et les bassins de rétention d'eau pluviale.

Infos diverses :

Jacques ROUSSEAU demande aux conseillers leur avis sur l'éventualité d'éteindre l'éclairage public pendant une certaine période de la nuit.

Jacques LANDRAIN lui précise qu'en coupant l'éclairage, cela coûterait plus cher... En effet, les ampoules lors de l'extinction et le rallumage consomment plus que si elles restaient allumées en continu...

D'autres pistes doivent être étudiées pour pouvoir économiser de l'énergie au moment de la nuit où la fréquentation est proche du nul.

Olivier KARAS remarque le manque d'éclairage sur les pistes cyclables aux alentours de la Salle des Sports Pierre ARNOULD.

Un débat est lancé sur le sujet et Monsieur le Maire propose qu'une réflexion soit menée afin de remédier à cette carence.

Sylvie AUGUSTE fait part à l'assemblée que le nouveau président de l'Éveil de Recy Saint Martin a été élu et qu'il s'agit de Monsieur Dominique JACQUET.

Elle rappelle également que le Comité des Fêtes - Recy vit ! organisera le 20 novembre prochain une soirée Cabaret et que les inscriptions sont toujours ouvertes.

Gilles DENNEVAL demande aux membres de la commission Patrimoine, Bâtiments, Voirie et Réseaux divers de bien vouloir prendre note de la prochaine réunion qui se tiendra le lundi 15 novembre à 18 h 30 au lieu ordinaire de ses séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

A Recy, le 2 novembre 2010.

Le Maire,
Michel VALTER